

Conditions générales d'abonnement

Next Mobiles

Version en vigueur pour tous les contrats d'abonnement souscrits à partir du 06/07/2023, y compris les nouveaux contrats émis suite à un Changement à partir de cette date.

Définitions

Pour les besoins des présentes conditions générales d'abonnement et du contrat d'abonnement, les termes commençant par une majuscule ont la signification indiquée ci-dessous :

Abonnement ou Contrat d'Abonnement	Le contrat de location conclu entre Next Mobiles et l'Abonné.
Abonné	La personne physique, majeure ou émancipée, en capacité de contracter, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et qui agit à des fins non-professionnelles, ayant souscrit à un Abonnement.
Accessoires du Produit	Le ou les accessoires du Produit mis à la disposition de l'Abonné par Next Mobiles tels : <ul style="list-style-type: none">- qu'un protège écran, une coque de protection ou encore un câble USB-C pour les téléphones, sans que cette liste ne soit limitative ;- qu'un protège écran et une pochette pour les ordinateurs, sans que cette liste ne soit limitative.
Bon de Retour	Bon de retour pouvant être mis à la disposition de l'Abonné sur son Espace Client, envoyé par email ou expédié à l'intérieur du colis afin que ce dernier procède à la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant, à Next Mobiles.
Cadeaux	Le ou les éléments mis à la disposition de l'Abonné dans le cadre d'offres promotionnelles dans les conditions mentionnées dans l'offre.
Casse	Toute détérioration du Produit, survenue par accident ou par maladresse de l'Abonné ou d'un tiers, nuisant définitivement à son bon fonctionnement, sans qu'elle n'emporte destruction partielle ou totale du Produit et qu'elle puisse être réparable.
Changement	La possibilité pour l'Abonné de changer de Produit selon les conditions prévues dans les présentes conditions générales d'abonnement.
Date d'Anniversaire	Correspond à une durée de douze (12) mois pour les téléphones et de vingt-quatre (24) mois pour les ordinateurs, qui court à compter de la date de souscription d'un Abonnement ou de la date du dernier Changement effectué, étant précisé que la plus récente de ces deux dates sera retenue comme prochaine date d'anniversaire.

	A titre d'exemple, pour un téléphone, si un contrat d'abonnement a été souscrit le 12 mars 2023 et qu'un changement a été effectué le 17 avril 2024, alors la prochaine date d'anniversaire du contrat sera le 17 avril 2025. La date d'anniversaire des ordinateurs suit cette même logique, de sorte que si un contrat d'abonnement a été souscrit le 12 mars 2023 et qu'un changement a été effectué le 17 avril 2025, alors la prochaine date d'anniversaire du contrat sera le 17 avril 2027
Espace Client	L'espace personnel dédié à l'Abonné, disponible à l'adresse suivante : www.nextmobiles.com/moncompte/
Frais de Casse Non Déclarée	Montant dû par l'Abonné dans les cas précisés aux conditions générales d'abonnement et dont le montant est indiqué sur le Contrat d'Abonnement.
Frais de Livraison	Frais relatifs à l'expédition du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant.
Frais de Non-Restitution	Montant dû par l'Abonné dans les cas précisés aux conditions générales d'abonnement et dont le montant est indiqué sur le Contrat d'Abonnement.
Frais de Remise en Etat	Montant dû par l'Abonné dans les cas précisés aux conditions générales d'abonnement et dont le montant est indiqué sur le Contrat d'Abonnement.
Kit de retour	Emballage mis à la disposition de l'Abonné que ce dernier doit obligatoirement utiliser pour procéder à la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant.
Mensualité	Montant mensuel dû par l'Abonné, indiqué sur son Contrat d'Abonnement, effectué par prélèvement SEPA et qui n'inclut pas le Premier Règlement.
Modèle Supérieur	Pour un téléphone, il s'agit de la catégorie supérieure du Produit loué par l'Abonné, disposant de la même capacité de stockage, produit par le même fournisseur et de la même marque, indifféremment de la couleur de ce dernier. Pour un ordinateur, il s'agit du modèle qui sera sorti par le fournisseur l'année du Changement, disposant de la même capacité de stockage, produit par le même fournisseur et de la même marque, indifféremment de la couleur de ce dernier.
Next Mobiles	La société Next Mobiles, SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 878 405 059 et dont le siège social se situe au 107, rue la Boétie, 75008 Paris.
Oxydation	Corrosion par effet chimique des composants d'un Produit et nuisant à son bon fonctionnement et/ou qui résulte d'un dommage causé par un liquide, tels que de l'eau, du café ou du soda, sans que la liste précédente ne soit limitative.
Panne	Dysfonctionnement des fonctionnalités principales du Produit, empêchant l'usage normal de celui-ci et ayant pour origine un phénomène électrique, électronique, électromécanique ou mécanique interne au Produit et qui

	ne résulte ni d'une oxydation par liquide ni d'une chute accidentelle ou par maladresse.
Prestataires de Réparation Agréés	Professionnels agréés par Next Mobiles et autorisés par cette dernière pour procéder à la Réparation des Produits.
Produit	Tout matériel électronique (téléphone, ordinateur, tablette, objet connecté, sans que cette liste ne soit limitative), neuf ou reconditionné, mis à la disposition de l'Abonné par Next Mobiles dans le cadre de l'Abonnement souscrit et qui demeure la propriété exclusive de Next Mobiles.
Premier Règlement	Règlement par carte bancaire réalisé par l'Abonné lors de la souscription de l'Abonnement, qui comprend le premier mois d'Abonnement, l'apport initial et les frais de livraison.
Remplacement	Le remplacement du Produit par Next Mobiles dans les conditions mentionnées dans les présentes conditions générales.
Réparation	La remise en état du Produit par un Prestataire de Réparation Agréé dans les conditions mentionnées dans les présentes conditions générales.
Restitution	Renvoi du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant, à Next Mobiles par l'Abonné.
Services de Réparation/Remplacement	Services complémentaires, offerts par Next Mobiles à l'Abonné dans le cadre de son Abonnement.
Site Internet	Le site internet www.nextmobiles.com
Swap	Echange, de la main à la main, entre l'Abonné et le transporteur mandaté par Next Mobiles, du Produit en possession de l'Abonné avec le nouveau mis à sa disposition dans l'une des situations prévues aux présentes conditions générales d'abonnement.
Usure	Détérioration du Produit résultant de son utilisation.
Vol	Acte frauduleux, commis par un tiers sur le territoire français, consistant à soustraire le Produit à l'Abonné, que ce soit en sa présence ou en son absence, indifféremment des modalités de la soustraction. Le vol ayant eu lieu hors du territoire français n'est pas couvert par les Services de Réparation et de Remplacement inclus dans l'Abonnement.

Article 1. Champs d'application des conditions générales d'abonnement

Les présentes conditions générales d'abonnement définissent les modalités selon lesquelles Next Mobiles propose, via son Site Internet, la location sans engagement de tout Produit inscrit dans son catalogue via son Site Internet.

Ces dernières sont mises à la disposition de tout client, sur le Site Internet, à la rubrique « *Conditions générales d'abonnement* ».

Elles sont également mises à la disposition de toute personne souhaitant souscrire à un Abonnement par le biais du Site Internet. L'Abonné manifeste son consentement à ces dernières en cochant la case « *j'ai lu et j'accepte les conditions générales d'abonnement* », qui constitue une étape nécessaire à la finalisation de sa demande d'Abonnement.

Le contrat d'Abonnement et les présentes conditions générales d'abonnement forment un ensemble contractuel unique.

Next Mobiles peut modifier les présentes conditions générales d'abonnement à charge d'en informer l'Abonné deux mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales. Si ces modifications à intervenir n'emportent pas l'approbation de l'Abonné, ce dernier a la possibilité de résilier son Contrat d'Abonnement. Une fois ce délai de deux mois écoulé sans résiliation du Contrat d'Abonnement par l'Abonné, elles sont réputées tacitement acceptées pour l'avenir et lui seront donc applicables.

Article 2. Souscription d'Abonnement

2.1. Modalités de souscription

Les demandes d'Abonnement sont effectuées sur le Site Internet.

Le client est informé que les offres d'Abonnement s'adressent exclusivement à la France métropolitaine (Corse incluse).

Le client sélectionne l'Abonnement souhaité parmi une sélection de Produits.

Pour formaliser sa demande à distance, le client devra être titulaire d'une adresse email valide nécessaire à la réception de l'email de confirmation de sa demande d'Abonnement et aux différents échanges éventuels. Il devra être également titulaire d'un numéro de téléphone valide.

Le client doit également disposer et communiquer à Next Mobiles les éléments suivants, à son nom et prénom :

- Une pièce d'identité en cours de validité. A cet égard, les cartes de séjour ne sont acceptées que si leur date de fin de validité est supérieure à un an au moment de la demande de souscription.
- Un RIB (relevé d'identité bancaire) auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ou dans l'union européenne, afin de mettre en place le paiement des Mensualités par mandat de prélèvement SEPA, lequel est signé par le client.
- Un justificatif de domicile faisant apparaître une adresse située en France métropolitaine. A cet égard, est seulement acceptée la dernière facture d'un opérateur de téléphonie mobile, d'internet ou d'un fournisseur d'énergie. Les boîtes postales ne sont pas acceptées.
- Un justificatif de revenu récent tel qu'une fiche de paie ou autre document justifiant de revenus réguliers pour les clients non-salariés. L'Abonné peut également choisir de passer par une connexion bancaire en acceptant expressément les conditions générales d'abonnement, la politique de confidentialité et la transmission des données collectées aux partenaires de Next Mobiles proposant cette connexion bancaire.

A cet égard, lors de votre demande de souscription, une empreinte bancaire du montant de votre Premier Règlement par carte bancaire sera exigée. La carte bancaire utilisée à cette fin doit également être au nom et prénom de l'Abonné en cours de validité. Ce Premier Règlement ne sera pas prélevé si après le contrôle du dossier, la souscription est refusée.

2.2. Contrôles effectués par Next Mobiles

Dans un but de détection et de limitation des fraudes, Next Mobiles réalise tous les contrôles nécessaires à la vérification de la validité et de l'authenticité des informations communiquées. Pour la mise en œuvre de ce contrôle, Next Mobiles peut faire appel à tout prestataire externe.

Poursuivant cet objectif, Next Mobiles peut refuser toute demande d'Abonnement dans les cas suivants :

- La demande d'Abonnement a été réalisée en dehors de la France métropolitaine.
- Les éléments figurant à l'**Article 2.1.** n'ont pas été communiqués et/ou ne sont pas au nom de l'Abonné et/ou laissent apparaître une irrégularité et/ou une anomalie.
- Les éléments communiqués figurant à l'**Article 2.1.** laissent à penser qu'il existe un risque d'insolvabilité de l'Abonné. Ce risque d'insolvabilité est apprécié souverainement par Next Mobiles. A cet égard, Next Mobiles pourra solliciter des éléments justificatifs complémentaires. A défaut de communication de ces éléments complémentaires, la demande d'Abonnement sera automatiquement refusée. De même, si les éléments complémentaires ne permettent pas de lever le doute sur la situation financière de l'Abonné, la demande d'Abonnement sera automatiquement refusée et Next Mobiles n'est pas tenu de justifier son appréciation.
- L'adresse indiquée sur le justificatif de domicile est située en dehors de la France métropolitaine.
- La carte bancaire utilisée pour le Premier Règlement n'est pas au nom et prénom de l'Abonné.
- En cas de suspicion de faux, d'usage de faux et de tentative d'escroquerie.
- En cas d'impayés ou de litiges en cours entre Next Mobiles et l'Abonné sur un précédent Abonnement.

2.3. Etude et validation de la demande d'Abonnement

Les demandes d'Abonnement sont validées dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrés suivant la demande d'Abonnement réalisée, lorsque l'ensemble des documents et informations a bien été communiqué. Ce délai peut être allongé de deux (2) jours ouvrés supplémentaires en cas de demande de documents complémentaires par Next Mobiles.

Dans le cas où la demande d'Abonnement est acceptée, le Contrat d'Abonnement sera disponible sur son Espace Client. Dans le cas où Next Mobiles refuse la demande

d'Abonnement, pour l'une des raisons figurant au présent **Article 2**, l'Abonné sera informé du refus intervenu par e-mail à l'adresse qu'il aura indiqué lors de sa demande d'Abonnement.

En cas de refus de la demande d'Abonnement par Next Mobiles, le Premier Règlement ne sera pas débité et aucune Mensualité ne sera prélevée.

En cas d'acceptation de la demande d'Abonnement par Next Mobiles, le Premier Règlement sera prélevé via la carte bancaire que l'Abonné aura renseigné lors de la souscription.

2.4. Faux, usage de faux et tentative d'escroquerie

Next Mobiles contrôle toutes les demandes d'Abonnement qui ont été réalisées sur son Site Internet. Ces contrôles visent à protéger Next Mobiles de pratiques pénales opérées par des fraudeurs, lesquelles peuvent revêtir les qualifications pénales de faux, d'usage de faux et de tentative d'escroquerie, outre toutes les infractions pénales que l'enquête pénale pourrait révéler.

En cas de suspicion de faux, d'usage de faux et de tentative d'escroquerie, Next Mobiles refusera automatiquement les demandes d'Abonnement, à charge pour l'Abonné de procéder à la Restitution des Produits, des Accessoires et des Cadeaux dans les conditions de l'**Article 14**.

Dans tous les cas, ces faits seront signalés aux autorités compétentes et des poursuites judiciaires pourront être engagées.

2.5. Pluralité d'Abonnements

La demande d'un deuxième Abonnement - ou plus - par personne et/ou par foyer suit exactement les mêmes conditions que la demande d'un premier Abonnement (cf. **Article 2**).

Il convient également de ne pas avoir eu de prélèvements des Mensualités rejetés au cours des trois (3) derniers mois précédant la nouvelle demande d'Abonnement.

Article 3. Durée du Contrat d'Abonnement

Le Contrat d'Abonnement est conclu pour une durée indéterminée.

Article 4. Mise à disposition du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

4.1. Indisponibilité du Produit

4.1.1. Indisponibilité du Produit à la souscription de l'Abonnement

En cas d'indisponibilité du Produit postérieurement à la souscription de l'Abonnement, l'Abonné sera informé du délai sous lequel le Produit sera à nouveau disponible ou se verra proposer un autre Produit, avec des conditions tarifaires relatives audit Produit de substitution.

L'Abonné, qui ne désire pas attendre cette mise à disposition ou qui refuse la proposition de substitution, aura la possibilité de résilier son Contrat d'Abonnement. Dans un tel cas, la résiliation emporte le remboursement du Premier Règlement. Aucune Mensualité ne sera prélevée.

Le remboursement du Premier Règlement s'effectuera via le même mode de paiement utilisé lors de la souscription du contrat d'abonnement, ou à défaut, par virement bancaire, à l'IBAN qui aura été renseigné et communiqué à Next Mobiles lors de la souscription de l'Abonnement.

4.1.2. Indisponibilité du Produit à la suite d'une demande de Changement en cours d'Abonnement

Dans les conditions de l'**Article 9.1.**, à l'issue de trois (3) mois d'Abonnement pour un téléphone et de douze (12) mois d'Abonnement pour un ordinateur, l'Abonné peut solliciter un Changement de Produit à charge pour ce dernier de s'acquitter des frais de changement, indiqués sur le site internet.

Pour autant, Next Mobiles ne pourra se voir reprocher l'indisponibilité d'un Produit dès lors que celui-ci ne figure pas sur son Site Internet.

4.1.3. Indisponibilité du Produit à la suite d'un Changement pour le Modèle Supérieur

A la Date d'Anniversaire, l'Abonné peut solliciter le Changement de son Produit, pour le Modèle Supérieur, dans les conditions de l'**Article 9.2**, étant précisé que ce Modèle Supérieur disposera de la même capacité de stockage que le Produit qui souhaite être changé, sera produit par le même fournisseur et sera de la même marque.

Next Mobiles ne s'engage pas sur la couleur du Produit. La couleur du Modèle Supérieur sera celle qui sera disponible et aucun grief ne pourra être formulé à Next Mobiles à cet égard.

Il est précisé à cet égard, que le Modèle Supérieur indiqué au Contrat d'Abonnement est purement indicatif et ne lie pas contractuellement Next Mobiles. En effet, les Modèles Supérieurs sont indiqués sous réserve de leur disponibilité au jour de la demande de Changement, laquelle est fonction de la cessation de leur fabrication par le fournisseur et/ou du choix de Next Mobiles de rétrécir la gamme de Produits disponibles à la location. En aucun cas, Next Mobiles ne pourra se voir reprocher cette indisponibilité.

Aussi dans un tel cas, l'Abonné sera informé du délai sous lequel le Produit sera à nouveau disponible ou se verra proposer un autre Produit, avec des conditions tarifaires relatives audit Produit de substitution.

L'Abonné, qui ne désire pas attendre cette mise à disposition ou qui refuse la proposition de substitution, aura la possibilité soit :

- d'annuler sa demande de Changement sur son Espace Client le cas échéant, et de conserver le Produit initial ;
- de résilier son Contrat d'Abonnement, à charge pour lui de procéder à la Restitution du Produit conformément aux dispositions de l'**Article 14**.

Enfin, il est rappelé que l'Abonné ne peut prétendre à un Changement pour le Modèle Supérieur s'il est en situation d'impayé sur au moins une (1) de ses factures.

4.2. Livraison du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

4.2.1. Modalités de livraison du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

Dans le cadre d'une commande passée à distance, le Produit, les Accessoires et les Cadeaux seront livrés selon les modes de livraison proposés sur le Site Internet et choisis par l'Abonné. A cet égard, Next Mobiles recourt à un transporteur tiers mandaté par ses soins.

Par principe, la livraison s'effectue en la présence physique de l'Abonné. Dans le cas où ce dernier ne sera pas présent, le colis, en fonction du transporteur mandaté, peut soit être retourné à Next Mobiles, ou livré de nouveau par le transporteur. Next Mobiles ne propose pas la livraison en point relais. Dans le cas où le client convient directement avec le transporteur d'une livraison en point relais, Next Mobiles ne peut être tenu responsable ni du rallongement du délai de livraison ni de la perte du produit.

Dans le cas où il est retourné à Next Mobiles, l'Abonné sera redevable des nouveaux Frais de Livraison. Dans le cas où le colis est livré en point relais, l'Abonné doit le récupérer sans délai.

4.2.2. Adresse de livraison

Les livraisons ne s'effectuent qu'en France métropolitaine (Corse incluse).

Par principe, le Produit, les Accessoires et Cadeaux seront livrés à l'adresse indiquée sur l'Espace Client.

Si l'Abonné s'aperçoit que l'adresse figurant sur son Espace Client n'est pas exacte ou qu'il souhaite que le Produit, les Accessoires et Cadeaux soient livrés à une autre adresse, il en informe sans délai Next Mobiles [via son Espace Client]. A cet égard :

- Si la demande de changement d'adresse de livraison intervient avant la notification faite à l'Abonné par email ou par SMS, l'informant du numéro de suivi de sa commande, alors le Produit et ses Accessoires seront livrés à la nouvelle adresse souhaitée par l'Abonné, sans Frais de Livraison supplémentaires.
- En revanche, si la demande de changement d'adresse de livraison intervient après la notification faite à l'Abonné par email ou par SMS, l'informant du numéro de suivi de sa commande, alors de nouveaux Frais de Livraison nécessaires à la livraison à la nouvelle adresse souhaitée par l'Abonné seront mis à la charge de ce dernier.

4.3. Réserves à la livraison

4.3.1. Livraison en la présence physique de l'Abonné

L'Abonné est invité à vérifier minutieusement l'état du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant à leur réception, à émettre des réserves s'ils ne sont pas conformes à sa commande et/ou endommagés directement sur le bon de livraison présenté par le transporteur ou sur tout outil électronique à la disposition du transporteur pour en faire établissement et à le lui remettre.

Next Mobiles encourage l'Abonné à conserver une preuve des réserves effectuées auprès du transporteur.

A cet égard, il convient de décrire très précisément l'état du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant, en indiquant les références des éléments et en détaillant les réserves autant que possible.

Il est précisé à cet égard que les indications sur le bon de livraison des mentions « *sous réserve de déballage* » ; « *sous réserve de contrôle* » ou « *sous réserves* » ne sont pas des réserves au sens de la loi et n'ont aucune valeur juridique. Dès lors, si le livreur ne vous laisse pas le temps de procéder au déballage du Produit, vous devez l'indiquer sur le bon de livraison en ces termes « *le livreur n'a pas souhaité assister au déballage pour vérification* ».

Si le Produit, les Accessoires ou Cadeaux sont manquants à l'intérieur du colis, l'Abonné doit refuser la livraison en indiquant sur le bon de livraison, qu'il remettra au transporteur, les éléments manquants. Avant de remettre le bon de livraison assorti des éventuelles réserves au transporteur, l'Abonné est tenu de photographier ledit document et de le télécharger sur son Espace Client le jour même aux seules fins de permettre à Next Mobiles d'exercer un recours contre le transporteur le cas échéant.

A défaut de réserves effectuées au jour de la livraison en présence du transporteur et/ou de refus du colis en cas d'éléments manquants, c'est l'Abonné qui en supportera les conséquences.

4.3.2. Livraison en point retrait

Next Mobiles ne propose pas la livraison en point retrait.

Dans le cas où le client convient directement avec le transporteur d'une livraison en point retrait, Next Mobiles ne peut être tenu responsable ni du rallongement du délai de livraison ni de la perte du produit. Il appartient à l'Abonné d'aller le récupérer sans délai.

L'Abonné est invité à vérifier minutieusement l'état du Produit, des Accessoires et des Cadeaux à sa réception et à émettre des réserves s'ils ne sont pas conformes à sa commande et/ou endommagés directement sur son Espace Client dans un délai de 48 heures maximum suivant sa réception.

A cet égard, il convient de décrire très précisément l'état du Produit, des Accessoires et des Cadeaux, en indiquant les références des éléments.

L'Abonné se doit ainsi de détailler les réserves autant que possible afin de permettre à Next Mobiles d'engager tout recours jugé nécessaire envers le transporteur. A défaut, c'est l'Abonné qui en supportera les conséquences.

Article 5. Conditions d'utilisation du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

5.1. Propriété

5.1.1. Propriété du Produit

Durant toute la durée du Contrat d'Abonnement, l'Abonné n'acquiert aucun droit de propriété sur le Produit, ce dernier demeurant la propriété exclusive de Next Mobiles. Il ne pourra donc en aucun cas être prêté, loué ou cédé à un tiers sous quelque forme que ce soit.

L'Abonné s'engage à procéder à la Restitution du Produit dans les conditions de l'**Article 14**.

5.1.2. Propriété des Accessoires

Hors le refus d'Abonnement par Next Mobiles et le cas d'exercice du droit de rétractation par l'Abonné prévu à l'**Article 13**, qui obligent à la Restitution des Accessoires dans les conditions de l'**Article 14**, ces derniers sont la propriété de l'Abonné.

5.1.3. Propriété des Cadeaux

Les Cadeaux ne deviennent la propriété de l'Abonné que si les conditions promotionnelles de l'offre, auxquels ils sont liés, ont été respectées. A défaut de respect de ces conditions ou si les conditions promotionnelles de l'offre ne prévoient pas de transfert de propriété, alors ils doivent être restitués dans les conditions de l'**Article 14**.

De même, en cas d'exercice du droit de rétractation par l'Abonné, prévu à l'**Article 13**, les Cadeaux doivent être restitués dans les conditions de l'**Article 14**.

5.2. Utilisation et garde du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

Pendant toute la durée de l'Abonnement, l'Abonné s'engage à utiliser le Produit conformément à l'usage normalement attendu d'un Produit, des Accessoires et des Cadeaux de cette nature et à prendre connaissance de la documentation technique mise à sa disposition, lors de la livraison du Produit.

A cet égard, pour ce qui concerne spécifiquement :

- le téléphone, l'Abonné a l'obligation de mettre un écran de protection ainsi qu'une coque de protection pendant toute la durée de la location ;
- l'ordinateur, l'Abonné a l'obligation de mettre un écran de protection et d'utiliser la housse de protection mis à sa disposition pendant toute la durée de la location.

L'Abonné aura la garde du Produit comme entendu au sens de l'article 1242 du Code civil, à compter de la délivrance du Produit et jusqu'à sa Restitution.

5.3. Interdiction de procéder à des réparations du Produit

Pendant toute la durée du Contrat d'Abonnement, il est interdit à l'Abonné de procéder à des réparations sur le Produit.

Si, malgré cette interdiction, l'Abonné y a procédé de lui-même et à ses frais, la tolérance de Next Mobiles à cet égard ne vaudra que pour les réparations effectuées auprès de la marque officielle du Produit. Dans un tel cas, la facture afférente à la réparation effectuée, laquelle

devra préciser l'ancien et le nouvel IMEI du Produit (en cas de changement d'IMEI suite à la réparation) devra être communiquée sans délai à Next Mobiles, via son Espace Client. Aucun remboursement des frais engagés ne pourra être sollicité à Next Mobiles, qui en refusera la demande.

Dans le cas où l'Abonné aurait procédé à des réparations du Produit en dehors de la marque officielle et/ou en l'absence de facture communiquée, il sera considéré que l'Abonné aura sciemment dévalué la valeur du Produit loué et sera en conséquence redevable des Frais de Remise en Etat.

Article 6. Prix de l'Abonnement et conditions de paiement

6.1. Prix de l'Abonnement

Le prix de l'Abonnement est affiché sur le Site Internet. Il est exprimé en euros, toutes taxes comprises, hors Frais de Livraison.

6.2. Conditions de paiement

6.2.1. Le Premier Règlement

La validation de la souscription au Contrat d'Abonnement emporte le paiement du Premier Règlement, lequel est exclusivement réalisé par carte bancaire.

En cas de refus de la demande d'Abonnement par Next Mobiles, le Premier Règlement ne sera pas débité et aucune Mensualité ne sera prélevée.

L'exercice de son droit de rétractation par l'Abonné dans les conditions de l'**Article 13**, emporte le remboursement de ce Premier Règlement par Next Mobiles, et corrélativement, la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux par l'Abonné, dans les conditions de l'**Article 14**.

6.2.2. Les Mensualités

Les Mensualités sont dues par l'Abonné au titre du Contrat d'Abonnement et font l'objet de factures émises mensuellement. Par la souscription du Contrat d'Abonnement, l'Abonné autorise expressément Next Mobiles à lui délivrer chaque mois une facture sous forme électronique qu'il trouvera sur son Espace Client.

Ces Mensualités sont prélevées chaque mois par prélèvement SEPA, pour lequel l'Abonné a donné son autorisation le jour de la souscription de son Abonnement.

Article 7. Défaut de paiement des Mensualités

De manière générale, si vous avez des difficultés à procéder au règlement de vos mensualités, nous vous invitons à joindre le service dédié, au 01.86.90.58.79 entre 9h et 18h du lundi au vendredi ou à un email l'adresse suivante : Comptabilité_Client@nextmobiles.com.

7.1. Défaut de paiement intégral d'une Mensualité

L'absence de paiement intégral d'une Mensualité dans le délai prévu entraînera de plein droit la facturation d'une clause pénale de 5 euros.

Cette clause pénale s'appliquera automatiquement, sans aucune autre formalité et sera imputée sur la prochaine facture.

7.2. Trois Mensualités impayées

Dans le cas de trois Mensualités impayées, le Contrat d'Abonnement sera résilié de plein droit, sans aucune autre formalité.

Un email informant l'Abonné de la résiliation intervenue lui sera adressé à sa dernière adresse e-mail connue.

A compter de l'email d'information adressé, l'Abonné disposera d'un délai de cinq (5) jours calendaires pour procéder à la Restitution du Produit et des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant, dans les conditions de l'**Article 14**, sous peine de se voir appliquer les sanctions y afférentes.

Article 8. Services de Réparation/Remplacement

Next Mobiles offre à ses Abonnés à jour de leurs Mensualités, des Services de Réparation/Remplacement. A ce titre, Next Mobiles n'est ni un assureur, ni un distributeur d'assurance au sens du Code des assurances, les Services de Réparation/Remplacement n'entraînant aucune majoration du prix de location du Produit.

Aucun Service de Réparation/Remplacement n'aura lieu pour les Abonnés qui sont en situation d'impayé et/ou dont le sinistre a été déclaré lorsque l'Abonné était en situation d'impayé.

Ces Services de Réparation/Remplacement couvrent uniquement la Casse, la Panne, le Vol et l'Oxydation du Produit, tels que définis à l'en-tête des présentes conditions générales d'abonnement.

8.1. Obligations de l'Abonné

8.1.2. Déclaration obligatoire de la Casse, Panne, Vol ou Oxydation sur l'Espace Client

Pour pouvoir bénéficier des Services de Réparation/Remplacement, l'Abonné doit procéder à une déclaration de sinistre, sur son Espace Client, dans un délai maximal de cinq (5) jours calendaires, à compter de la date de réalisation du sinistre, la computation de ce délai débutant le lendemain de la réalisation du sinistre. Dans tous les cas, le Produit reçu Cassé ou Oxydé par Next Mobiles dans le cadre d'un retour (changement de modèle, rétractation, résiliation), sans déclaration préalable, n'est pas couvert par les Services de Réparation et de Remplacement.

Lors de sa déclaration de sinistre, l'Abonné devra :

- En cas de Casse : communiquer des photographies attestant de l'état du Produit et décrire très précisément les circonstances dans lesquelles la Casse est survenue.
- En cas de Panne : communiquer des photographies attestant de l'état du Produit et décrire très précisément les effets de la Panne sur le Produit.
- En cas de Vol : communiquer la déclaration de Vol faite aux autorités compétentes préalablement, laquelle précisera obligatoirement l'IMEI du Produit. Pour les Produits de la marque Apple, l'Abonné doit expressément demander à la Police de bloquer l'IMEI du Produit sur iCloud. La Police remettra une Attestation de blocage qui devra être communiquée à Next Mobiles. Pour rappel, seul le vol ayant eu lieu sur le territoire français est pris en charge par les Services de Réparation et de Remplacement. En cas de vol, commis hors du territoire français, l'Abonné sera redevable des Frais de Non-Restitution.
- En cas d'Oxydation : communiquer des photographies attestant de l'état du Produit et décrire très précisément les circonstances dans lesquelles l'Oxydation est survenue.

8.1.2. Règlement de la franchise et des frais de remplacement

Une fois la déclaration de sinistre effectuée sur l'Espace Client, le règlement d'une franchise ou des frais de remplacement se présentent comme suit :

	1^{er} incident pendant le contrat d'abonnement	2^{eme} incident pendant le contrat d'abonnement	A partir du 3^{eme} incident pendant le contrat d'abonnement
Casse déclarée dans le délai mentionné dans les présentes CGA	Franchise	Franchise	Frais de Non-Restitution
Casse non déclarée avant le renvoi du téléphone à Next Mobiles	Frais de Casse Non déclarée	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution
Panne	Pas de franchise	Pas de franchise	Pas de franchise
Vol ayant eu lieu en France	Franchise	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution
Vol ayant eu lieu hors de France	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution
Oxydation déclarée ayant eu lieu en France	Franchise	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution
Oxydation non déclarée	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution	Frais de Non-Restitution

Dans tous les cas où une franchise est exigée, à défaut du paiement de la franchise, l'Abonné sera débiteur des Frais de Non-Restitution.

8.2. Réparation ou Remplacement du Produit par Next Mobiles

8.2.1. La Casse et la Panne

Pour rappel, la destruction partielle ou totale du Produit n'est pas couverte par le service de réparation/remplacement. L'abonné sera redevable des frais de non restitution du Produit.

Si l'ensemble des conditions spécifiques exposées ci-avant ont été respectées, à savoir la déclaration de la Casse et de la Panne dans le délai imparti et le paiement de la franchise correspondante le cas échéant, la Casse et la Panne seront pris en charge par Next Mobiles, comme suit :

Next Mobiles expédiera à l'Abonné, sous réserve de disponibilité, un Produit de Remplacement dans un délai de deux (2) jours ouvrés dès réception du paiement de la franchise (un (1) jour ouvré si le paiement a eu lieu avant 13h). Dans un tel cas, le Remplacement du Produit aura lieu par Swap.

L'Abonné doit (i) sauvegarder ses données personnelles figurant sur le Produit, (ii) effacer les données personnelles du Produit, (iii) réinitialiser le Produit en désactivant le mot de passe de verrouillage ainsi que les fonctions de localisation puis (iv) enlever la carte SIM et la conserver. L'Abonné veille également au respect des conditions des Articles **14.2.3.** et **14.2.4.**, sous peine de se voir appliquer les sanctions y afférentes.

Enfin, il est précisé que le Produit initialement loué par l'Abonné et le Produit de Remplacement pourront ne pas être identiques. En effet, dans le cas où l'Abonné a souscrit à un Abonnement pour un Produit neuf, ce dernier pourra, après six Mensualités, être remplacé par un téléphone de même catégorie mais reconditionné, ou après 12 Mensualités pour un ordinateur, être remplacé par un ordinateur de même catégorie mais reconditionné. Dans un tel cas, les Mensualités dues par l'Abonné demeureront inchangées et aucun grief ne pourra être formulé à ce titre à Next Mobiles.

A toutes fins utiles, s'il est constaté lors de la Réparation ou du Remplacement, que le Produit, ayant fait l'objet d'une panne, présente une Usure anormale, telle que décrite à l'**Article 14.2.2.**, l'Abonné sera alors redevable des Frais de Remise en Etat en sus du montant de la franchise qu'il aura déjà acquittée.

8.2.1. Le Vol et l'Oxydation

Si l'ensemble des conditions spécifiques exposées ci-avant ont été respectées, à savoir la déclaration du sinistre dans le délai imparti et le paiement de la franchise, Next Mobiles expédiera, sous réserve de disponibilité, à l'Abonné un Produit de Remplacement dans un délai de deux (2) jours ouvrés dès réception du paiement de la franchise. Ce délai est raccourci à un (1) jour ouvré en cas de réception du paiement de la franchise avant 13h.

Il est précisé que le Produit initialement loué par l'Abonné et le Produit de Remplacement pourront ne pas être identiques : les couleurs des Produits peuvent ne pas être identiques. Dans ce cadre, aucun grief ne pourra être formulé à l'encontre de Next Mobiles sur ce qui précède. Les Mensualités dues par l'Abonné demeureront inchangées.

Article 9. Changement de Produit

9.1. Changement de Produit en cours d'Abonnement

A l'issue de trois (3) mois d'Abonnement pour les téléphones et de douze (12) mois d'Abonnement pour les ordinateurs, l'Abonné peut solliciter le Changement du Produit en adressant sa demande directement via son Espace Client, à la rubrique « changer de modèle ». Des frais de Changement seront alors applicables, dont des Frais de Livraison, lesquels sont indiqués sur son espace client lors de la demande de changement. Il est précisé que ces frais de changement sont inférieurs au montant du Premier Règlement qui serait demandé à un nouvel Abonné.

Si l'Abonné a eu une Mensualité rejetée au cours des trois (3) derniers mois ou s'il est en situation d'impayé, sa demande de Changement sera automatiquement refusée.

Des documents complémentaires récents, c'est-à-dire de moins de trois (3) mois, pourront être demandés afin d'attester de la solvabilité de l'Abonné pour satisfaire à la nouvelle Mensualité relative au Produit souhaité.

A cet égard, l'**Article 4.1.2.** précise le cas d'une indisponibilité du Produit consécutive à une demande de Changement hors Modèle Supérieur.

Le Changement de Produit induit l'application d'un nouveau montant de Mensualité, correspondant au Produit souhaité. Le montant de la future Mensualité figure sur le Site Internet.

Une fois sa demande de Changement validée par Next Mobiles, l'Abonné est invité à procéder à la Restitution du Produit initial. A cet égard :

- Par principe, le Changement s'effectue par Swap et les Frais de Livraison sont supportés par l'Abonné.
- Par exception, Next Mobiles peut mettre à disposition de l'Abonné un Bon de Retour payant afin de restituer le Produit initial par voie postale, dans les conditions de l'**Article 14.**

L'Abonné est tenu de procéder à la Restitution du Produit initial dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception du Bon de Retour.

Passé un délai de cinq (5) jours calendaires sans communication de la preuve d'envoi du Produit initial, l'Abonné se verra appliquer une clause pénale de 40 euros par semaine de retard, dans la limite de deux semaines, correspondant à une indemnité d'immobilisation du Produit, lequel est non-utilisable par Next Mobiles.

Passé un délai de vingt (20) jours calendaires de non-envoi du Produit initial, l'Abonné se verra mettre à sa charge, en sus de l'indemnité d'immobilisation, les Frais de Non-Restitution.

9.2. Changement de Produit pour le Modèle Supérieur à la Date d'Anniversaire

A chaque Date d'Anniversaire du Contrat d'Abonnement, l'Abonné peut solliciter le Changement du Produit, pour le Modèle Supérieur, en adressant sa demande directement via son Espace Client, à la rubrique « changer de modèle ».

Pour les téléphones, ce changement n'entraîne par principe pas de hausse de Mensualité. Des frais de changement indiqués sur son espace client et des Frais de Livraisons sont à la charge de l'Abonné.

Par exception, le Changement de Produit peut impliquer l'application d'un nouveau montant de Mensualité correspondant au Produit souhaité, dans la limite d'une augmentation de 10 % maximum par rapport à l'ancienne Mensualité. Cette nouvelle Mensualité sera affichée sur le Site Internet de Next Mobiles lors du parcours relatif au Changement. Les Frais de Livraison sont à la charge de l'Abonné.

Pour les ordinateurs, ce changement n'entraîne par principe pas de frais de changement mais une adaptation de la mensualité mentionnée sur son espace client et des Frais de Livraisons.

A cet égard, l'**Article 4.1.3.** précise le cas d'une indisponibilité du Produit consécutive à une demande de Changement pour le Modèle Supérieur.

Si l'Abonné a eu une Mensualité rejetée au cours des trois (3) derniers mois précédant sa demande de Changement ou s'il est en situation d'impayé, cette demande sera automatiquement refusée.

Une fois sa demande de Changement validée par Next Mobiles, l'Abonné est invité à procéder à la Restitution du Produit initial. A cet égard :

- Par principe, le Changement s'effectue par Swap et les Frais de Livraison sont supportés par l'Abonné.
- Par exception, Next Mobiles peut mettre à disposition de l'Abonné un Bon de Retour afin de restituer le Produit initial par voie postale, dans les conditions de l'**Article 14.**

L'Abonné est tenu de procéder à la Restitution du Produit initial dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la réception du Bon de Retour.

Passé un délai de cinq (5) jours calendaires sans communication de la preuve d'envoi du Produit initial, l'Abonné se verra appliquer une clause pénale de 40 euros par semaine de retard, dans la limite de deux semaines, correspondant à une indemnité d'immobilisation du Produit, lequel est non-utilisable par Next Mobiles.

Passé un délai de vingt (20) jours calendaires de non-envoi du Produit initial, l'Abonné se verra mettre à sa charge, en sus de l'indemnité d'immobilisation, les Frais de Non-Restitution.

Article 10. Informations de l'Abonné et Correspondance

L'Abonné s'engage à mettre à jour durant toute la durée de son Abonnement les informations le concernant : adresse postale, e-mail, numéro de téléphone, RIB, sans que la liste précédente ne soit limitative.

En cas de changement d'adresse en cours d'Abonnement, l'Abonné devra l'indiquer à Next Mobiles, dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires, après le déménagement de l'ancienne adresse. Tout Produit, livré à la précédente adresse de l'Abonné, qui résulte de l'absence de mise à jour de ses informations, met les risques à la charge de l'Abonné, lesquels peuvent aller jusqu'à l'application des Frais de Non-Restitution en cas de perte du Produit.

Dans toute correspondance avec Next Mobiles, l'Abonné doit mentionner son nom, prénom et son numéro d'Abonné. Toute demande incomplète pourrait ne pas être traitée.

Article 11. Résiliation du Contrat d'Abonnement par l'Abonné

Le Contrat d'Abonnement étant à durée indéterminée, l'Abonné peut résilier à tout moment son Contrat d'Abonnement en en faisant la demande sur son Espace Client.

Dans un tel cas, l'Abonné devra procéder à la Restitution du Produit et des Cadeaux le cas échéant, dans les conditions de l'**Article 14** et le Contrat d'Abonnement prendra fin à l'échéance du mois d'Abonnement durant lequel survient la résiliation.

En cas de résiliation par l'Abonné, tout mois d'Abonnement commencé est intégralement dû.

Article 12. Résiliation du Contrat d'Abonnement par Next Mobiles

Le Contrat d'Abonnement étant à durée indéterminée, Next Mobiles a la possibilité de le résilier. A cet égard, l'Abonné sera informé de la décision de résiliation sur son Espace Client ainsi qu'à l'adresse email personnelle qu'il aura renseigné.

Le Contrat d'Abonnement prendra fin un (1) mois après la notification de ladite résiliation.

Si cette résiliation intervient en cours de mois, la dernière Mensualité due par l'Abonné sera intégralement due.

L'Abonné devra procéder à la Restitution du Produit et des Cadeaux le cas échéant, dans les conditions de l'**Article 14**.

Article 13. Droit de rétractation

13.1. Délai

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, l'Abonné dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires, à compter de la conclusion du Contrat d'Abonnement, pour exercer son droit de rétractation.

13.2. Mise en œuvre

Pour exercer son droit de rétractation, l'Abonné est invité :

- Soit à se connecter sur son Espace Client et à indiquer sa volonté d'exercer son droit de rétractation ;
- Soit à renseigner exhaustivement le formulaire de rétractation disponible en annexe des présentes et à l'adresser soit par voie postale à l'adresse suivante : Next Mobiles – 107 rue la Boétie 75008 Paris, soit par email à l'adresse suivante : hello@nextmobiles.com.

13.3. Effets de la rétractation

L'exercice du droit de rétractation met fin au Contrat d'Abonnement, à charge pour :

- L'Abonné de procéder à la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux, dans leur emballage d'origine permettant leur relocation à l'état neuf, accompagnés de leur documentation et ce, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la rétractation. Les Frais de Livraison nécessaires à la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux sont à la charge de l'Abonné. L'Abonné est invité à restituer le Produit, les Accessoires et les Cadeaux dans les conditions de l'**Article 14**, sous peine de se voir appliquer les sanctions y afférentes.

En cas de dépréciation du Produit, des Accessoires et/ou des Cadeaux résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Produit, Next Mobiles pourra engager la responsabilité de l'Abonné.

Tout Produit, Accessoire et/ou Cadeau restitué sans son emballage d'origine, endommagé ou avec un élément manquant, sera facturé à sa valeur publique.

- Next Mobiles de procéder au remboursement du Premier Règlement. Ce remboursement s'effectuera dès réception du Produit à la suite de la rétractation de l'Abonné et ce, dans un délai maximal de quatorze (14) jours calendaires. Ce remboursement est soumis au respect des conditions mentionnées à l'Article 14 des CGA.

Le remboursement s'effectuera par virement bancaire, à l'IBAN qui aura été renseigné et communiqué à Next Mobiles lors de la souscription de l'Abonnement.

Article 14. Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

14.1. Modalités et délais de Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

14.1.1. Restitution des Cadeaux

Conformément à l'**Article 5.1.3**, les Cadeaux ne deviennent la propriété de l'Abonné que si les conditions promotionnelles de l'offre, auxquels ils sont liés, ont été respectées.

A défaut de respect de ces conditions ou si les conditions promotionnelles de l'offre ne prévoient pas de transfert de propriété, alors ils doivent être restitués dans les conditions de l'**Article 14**.

Si l'Abonné ne procède pas à leur Restitution, ce dernier se verra facturer la valeur publique des Cadeaux mis à sa disposition.

De même, si l'Abonné a exercé son droit de rétractation conformément aux conditions de l'**Article 13**, alors l'Abonné doit procéder à leur Restitution dans les conditions des **Articles 13 et 14**.

14.1.2. Restitution des Accessoires

Comme précisé à l'**Article 5.1.2.**, hors le cas de l'exercice du droit de rétractation par l'Abonné, les Accessoires ne doivent pas être restitués en ce qu'ils deviennent la propriété de l'Abonné.

En revanche, si l'Abonné a exercé son droit de rétractation conformément aux conditions de l'**Article 13**, alors l'Abonné doit procéder à leur Restitution dans les conditions des **Articles 13 et 14**.

14.1.3. Modalités de Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

L'Abonné est invité à faire une demande de retour sur son Espace Client.

Durant sa déclaration de retour, des photographies du Produit lui seront demandées.

L'Abonné est ensuite invité à (i) sauvegarder ses données personnelles figurant sur le Produit, (ii) effacer les données personnelles du Produit, (iii) réinitialiser le Produit en désactivant le mot de passe de verrouillage ainsi que les fonctions de localisation puis (iv) enlever la carte SIM et la conserver.

Une fois cela effectué, l'Abonné est invité à suivre les instructions pour la Restitution du Produit et des Accessoires et Cadeaux le cas échéant, qui lui auront été communiquées à cet effet par Next Mobiles. En l'absence de suivi de ces instructions, l'Abonné supportera toutes les conséquences subséquentes, pouvant aller jusqu'à l'application des Frais de Non-Restitution, notamment en cas de perte du Produit.

Hors les cas de Restitution liés au bénéfice des Services de Réparation/Remplacement, les Frais de Livraison liés à la Restitution sont à la charge de l'Abonné.

Hors le cas d'exercice du droit de rétractation, l'emballage d'origine n'est pas nécessaire pour l'envoi du Produit et des Cadeaux le cas échéant, Pour autant, il est de la responsabilité de l'Abonné de s'assurer que l'emballage utilisé assure une protection appropriée du Produit et des Cadeaux et doit, pour se faire, recourir obligatoirement au Kit de Retour mis à sa disposition par Next Mobiles.

14.1.4. Délais de Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux

Pour tous les cas mentionnés aux présentes conditions générales d'abonnement qui emportent l'obligation pour l'Abonné de procéder à la Restitution du Produit, des Accessoires et des Cadeaux le cas échéant, l'Abonné devra y procéder comme suit :

Origine de la Restitution	Délai et computation du délai pour procéder à la Restitution	Elément(s) à Restituer
Résiliation du Contrat d'Abonnement par l'Abonné	5 jours calendaires à compter de la résiliation du Contrat d'Abonnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété.
Résiliation du Contrat d'Abonnement par Next Mobiles suite à un défaut de paiement de trois Mensualités (Article 7.2.)	5 jours calendaires à compter de l'email adressé à l'Abonné l'information de la résiliation intervenue.	<ul style="list-style-type: none"> - Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété
Résiliation du Contrat d'Abonnement par Next Mobiles (Article 12)	5 jours calendaires à compter de la fin du Contrat d'Abonnement, soit un (1) mois après la notification de résiliation envoyée par Next Mobiles.	<ul style="list-style-type: none"> - Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété
Restitution du Produit consécutif à un Changement de Produit et par recours à un Bon de Retour (Articles 9.1. et 9.2.)	5 jours calendaires à compter de la réception du Bon de Retour.	<ul style="list-style-type: none"> - Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété
Restitution du Produit consécutif à un Changement	Le jour même du Swap.	<ul style="list-style-type: none"> - Produit, et

de Produit et par recours au Swap (Articles 9.1. et 9.2.)		- Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété
Remplacement du Produit dans le cadre des Services Réparation/Remplacement par recours au Swap (Article 8.2.)	Le jour même du Swap.	- Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété
Exercice du droit de rétractation (Article 13).	14 jours calendaires à compter de la notification de la rétractation.	- Produit, et - Cadeaux si les conditions de l'offre promotionnelle auxquels ils sont liés ne sont pas respectées ou ne prévoient pas de transfert de propriété, et - Accessoires.

L'Abonné, qui n'a pas restitué le Produit dans les délais mentionnés ci-dessus, se verra appliquer une clause pénale de 40 euros par semaine de retard, dans la limite de deux semaines, correspondant à une indemnité d'immobilisation du Produit, lequel est non-utilisable par Next Mobiles.

Passé un délai de vingt (20) jours calendaires de non-restitution du Produit, l'Abonné se verra mettre à sa charge, en sus de l'indemnité d'immobilisation, les Frais de Non-Restitution.

En l'absence de règlement persistant de ces sommes, Next Mobiles portera ce dossier sur le plan judiciaire et prendre toutes les mesures propres à assurer la sauvegarde de ses droits.

14.2. Etat du Produit

14.2.1. Le Produit objet du Contrat d'Abonnement

Le Produit restitué doit être celui prêté par Next Mobiles au terme du Contrat d'Abonnement. Il doit donc comporter le numéro de série ou l'IMEI du Produit mentionné sur son contrat.

A défaut, l'Abonné sera débiteur des Frais de Non-Restitution car le Produit sera considéré comme volé et fera l'objet d'une déclaration de vol aux autorités. Des poursuites judiciaires pourront être engagées.

14.2.2. Etat du Produit à la Restitution

De manière générale, l'état du Produit restitué doit être en état de fonctionnement et son Usure devra résulter de son utilisation normale.

A cet égard, pour les téléphones :

– Si le Produit présente une Usure normale, c'est-à-dire un Produit qui n'a que de très légères micro-rayures, invisibles à une distance de 20 cm, correspondant à une utilisation par une personne raisonnable du Produit, avec le port d'un écran et d'une coque de protection, aucun frais ne sera mis à la charge de l'Abonné.

A titre d'exemple seulement, voici un Produit restitué dont l'Usure est considérée comme normale :



– Si le Produit présente une Usure anormale, c'est-à-dire un Produit présentant des rayures profondes, visibles jusqu'à 50 cm, et/ou des petits impacts, correspondant à une utilisation du Produit sans écran et/ou coque de protection et/ou par une personne déraisonnable, les Frais de Remise en Etat seront facturés à l'Abonné.

A titre d'exemple seulement, voici des Produits restitués dont l'Usure est considérée comme anormale :



– Si le Produit est restitué Cassé sans avoir fait l’objet d’une déclaration de casse, l’Abonné se verra mettre à sa charge les Frais de Casse Non Déclarée :

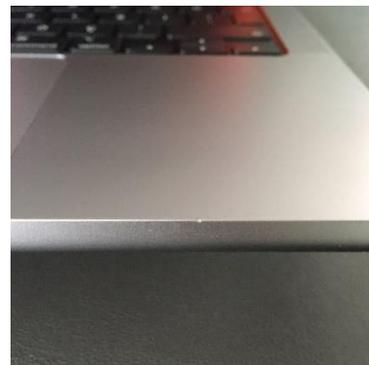
A titre d’exemple seulement, voici un Produit restitué et considéré comme Cassé :



Pour les ordinateurs :

- Si le Produit présente une Usure normale, c'est-à-dire un Produit qui n'a que des rayures superficielles et peu profondes, correspondant à une utilisation par une personne raisonnable du Produit, avec le port d'un écran et d'une coque de protection, aucun frais ne sera mis à la charge de l'Abonné.

A titre d'exemple seulement, voici un Produit restitué dont l'Usure est considérée comme normale :



- Si le Produit présente une Usure anormale, c'est-à-dire un Produit présentant des rayures profondes, correspondant à une utilisation du Produit sans protection et/ou par une personne déraisonnable, les Frais de Remise en Etat seront facturés à l'Abonné.

A titre d'exemple seulement, voici un Produit restitué dont l'Usure est considérée comme anormale :



- Si le Produit est restitué Cassé sans avoir fait l'objet d'une déclaration de casse, l'Abonné se verra mettre à sa charge les Frais de Casse Non Déclarée.

A titre d'exemple seulement, voici un Produit restitué et considéré comme Cassé :



14.2.3. Données personnelles

L'Abonné s'engage à réinitialiser le Produit avant de le restituer à Next Mobiles et à effectuer une sauvegarde de l'ensemble de ses données personnelles sur un support externe ou un Cloud.

Next Mobiles ne pourra pas être tenu responsable des données restantes sur le Produit restitué par l'Abonné et qui seront effacées.

14.2.4. Produit verrouillé

Avant renvoi du Produit à Next Mobiles, l'Abonné est tenu de réinitialiser le Produit, de désactiver le mot de passe de verrouillage ainsi que les fonctions de localisation.

Dans le cas où un Produit serait restitué verrouillé, Next Mobiles adressera un email à l'adresse renseignée par l'Abonné ou via tout autre moyen de communication pour lui demander de

recontacter nos services au 01.86.90.58.79 entre 9h et 18h du lundi au vendredi afin de procéder à la réinitialisation complète du Produit.

Passé un délai de cinq (5) jours calendaires sans communication du mot de passe de verrouillage, l'Abonné se verra appliquer une clause pénale de 40 euros par semaine de retard, dans la limite de deux semaines, correspondant à une indemnité d'immobilisation du Produit, lequel est non-utilisable par Next Mobiles.

Passé un délai de vingt (20) jours calendaires de non-communication du mot de passe de déverrouillage postérieurement à la réception du Produit, l'Abonné se verra mettre à sa charge, en sus de l'indemnité d'immobilisation, les Frais de Non-Restitution.

Article 15. Election de domicile

Pour les besoins des présentes conditions générales d'abonnement et du Contrat d'Abonnement, l'Abonné et Next Mobiles font élection de domicile au lieu principal de leur domiciliation.

Article 16. Réclamation et médiation

Pour toute réclamation, il est recommandé à l'Abonné de se rapprocher du service client afin de trouver une solution amiable et pérenne. Pour ce faire, l'Abonné peut s'adresser à Next Mobiles via son Espace Client ou par téléphone au 01.86.90.58.78.

Par ailleurs, le client peut également se rapprocher du service de recouvrement de Next Mobiles par email (comptabilite_client@nextmobiles.com) ou par téléphone au 01.86.90.58.79 entre 9h et 18h du lundi au vendredi ou à un email l'adresse suivante : Comptabilite_Client@nextmobiles.com.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, l'Abonné peut également recourir à un médiateur de la consommation.

Annexe. Formulaire de rétractation

A l'attention de Next Mobiles, 107, rue de la Boétie, 75008 Paris.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) /reçu le (*) :

Numéro de commande :

Modèle, capacité et IMEI du Produit :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.